

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA  
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES  
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE  
L'OCEAN ATLANTIQUE



COMHAFAT/ATLAFCO

MINISTERIAL CONFERENCE ON  
FISHERIES COOPERATION AMONG  
AFRICAN STATES BORDERING THE  
ATLANTIC OCEAN

# RAPPORT

---

## ATELIER

“POUR ACCELERER L'ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS  
LE SECTEUR DE LA PECHE EN AFRIQUE”



27-28 FEVRIER 2024, CASABLANCA

MAROC

## **I. INTRODUCTION**

### **Contexte :**

Le secteur de la pêche, en tant que pilier économique pour de nombreuses communautés en Afrique, revêt une importance capitale pour la subsistance et le bien-être de milliers de familles. Les rivières, lacs et côtes abondent en ressources aquatiques, constituant une source vitale de nourriture, de revenus et de moyens de subsistance. Cependant, cette dépendance économique sur la pêche expose ces communautés à des défis complexes et souvent négligés, liés à la participation des enfants dans ce secteur.

La réalité du travail des enfants dans la pêche souligne l'impact profond de cette activité sur la vie quotidienne de ces jeunes. Bien que la pêche soit un élément central de la vie économique, elle peut également entraîner une vulnérabilité accrue des enfants, les exposant à des conditions de travail précaires, à des risques pour leur santé et à des barrières éducatives. Ces défis soulèvent des questions cruciales concernant la protection des droits fondamentaux des enfants et la nécessité de construire un avenir durable pour ces communautés.

La participation des enfants dans le secteur de la pêche est souvent enracinée dans des réalités économiques difficiles. Les familles dépendent souvent étroitement des revenus générés par la pêche pour subvenir à leurs besoins fondamentaux, et cette dépendance peut conduire à la nécessité pour les enfants de contribuer activement à ces activités. Les pressions économiques, combinées à un accès limité à d'autres opportunités, créent un contexte où le travail des enfants devient une solution pragmatique, bien que non idéale.

La protection des droits des enfants dans ce contexte devient alors un défi essentiel. Il est impératif de concilier la nécessité économique avec la responsabilité de garantir un environnement sûr et propice au développement des enfants. La question de la durabilité de ces communautés dépendantes de la pêche se pose également avec acuité. Les pratiques qui compromettent le bien-être des enfants risquent de compromettre également la stabilité sociale et économique à long terme de ces régions.

Ainsi, la compréhension de cette dynamique complexe dans le secteur de la pêche en Afrique nécessite une approche holistique. La mise en œuvre de politiques et de pratiques qui concilient la nécessité économique avec le respect des droits des enfants est essentielle. Des initiatives visant à diversifier les sources de revenus, à améliorer l'accès à l'éducation et à sensibiliser les communautés à l'importance de protéger leurs enfants sont des éléments clés pour construire un avenir durable et équilibré pour ces communautés.

### **Causes du Travail des Enfants dans la Pêche :**

La pauvreté, en tant que force motrice, exerce une pression écrasante sur de nombreuses familles en Afrique, les contraignant souvent à prendre des décisions difficiles pour garantir leur subsistance quotidienne. Lorsque les ressources financières sont limitées et que les perspectives d'emploi alternatives sont rares, les familles se tournent fréquemment vers le secteur de la pêche comme moyen de compléter leurs revenus. Cette réalité difficile met en lumière la nature complexe et souvent désespérée des choix auxquels sont confrontées ces communautés.

Le manque d'accès à l'éducation aggrave considérablement cette situation. Dans de nombreuses régions, les obstacles à l'éducation, tels que l'absence d'écoles adéquates, les coûts associés à la scolarité, et parfois les normes sociales prévalant dans certaines communautés, font de l'éducation un luxe difficilement accessible pour de nombreux enfants. Cette privation d'éducation engendre un cercle vicieux où les opportunités d'améliorer les conditions de vie sont limitées, car l'accès à l'éducation est souvent le levier essentiel pour briser le cycle de la pauvreté.

Les pressions économiques exacerbent cette dynamique en forçant les familles à prendre des décisions pragmatiques pour survivre au quotidien. Dans ce contexte, le secteur de la pêche apparaît comme une solution immédiate, offrant des possibilités de revenus réguliers, même si cela signifie parfois impliquer les enfants dans le travail. Les enfants deviennent ainsi des acteurs essentiels dans la contribution aux moyens de subsistance familiaux, une situation souvent acceptée par nécessité plutôt que par choix.

Cependant, cette solution pragmatique engendre des conséquences à long terme. En privant les enfants d'une éducation formelle, on limite leurs opportunités futures et on perpétue le cycle de la pauvreté au sein de la communauté. Le manque d'éducation peut également les rendre plus vulnérables à l'exploitation et aux abus, créant ainsi un cercle vicieux difficile à briser sans interventions ciblées.

Pour rompre ce cercle vicieux, des approches holistiques sont nécessaires. Cela inclut la mise en place de programmes d'éducation accessibles, la sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation, ainsi que la création d'opportunités économiques alternatives pour les familles. Il est impératif d'adopter une approche équilibrée qui adresse simultanément les aspects éducatifs et économiques afin de briser le lien entre la pauvreté et le travail des enfants dans le secteur de la pêche, ouvrant ainsi la voie à un avenir plus prometteur pour ces communautés.

### **Conséquences sur les Enfants et la Société :**

Les conséquences du travail des enfants dans la pêche sont multidimensionnelles. Sur le plan individuel, cela compromet la santé, l'éducation et le développement psychosocial des enfants. À l'échelle sociétale, cela peut contribuer à la perpétuation du cycle de la pauvreté, engendrant une population moins éduquée et plus vulnérable.

### **Approches d'Atténuation :**

Pour aborder le problème complexe du travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique, des mesures intégrées et cohérentes sont indispensables. Ces mesures doivent englober divers aspects du problème et s'attaquer aux racines profondes qui le nourrissent.

En premier lieu, il est impératif de renforcer et de mettre en œuvre des réglementations nationales et internationales strictes pour interdire le travail des enfants dans le secteur de la pêche. Cela nécessite une collaboration étroite entre les gouvernements, les organismes internationaux et les parties prenantes locales. Le renforcement des lois existantes, ou la création de nouvelles législations là où elles font défaut, doit être soutenu par des mécanismes de mise en application efficaces. Ceci garantira que les entreprises et les individus impliqués dans le travail des enfants soient tenus responsables de leurs actions. L'harmonisation des réglementations au niveau international est également cruciale pour prévenir les pratiques exploitatives qui pourraient simplement se déplacer d'une région à une autre.

Parallèlement à la réglementation stricte, des initiatives visant à améliorer l'accès à l'éducation sont d'une importance capitale. Cela inclut la création et le soutien financier d'écoles adaptées aux besoins locaux, la fourniture de matériel éducatif, et l'instauration de programmes incitatifs pour encourager la fréquentation scolaire. Il est essentiel de reconnaître que l'éducation est un outil puissant pour briser le cycle de la pauvreté et émanciper les générations futures. En investissant dans l'éducation, on offre aux enfants la possibilité de développer leurs compétences et d'aspirer à des opportunités qui vont au-delà des contraintes économiques immédiates.

La sensibilisation des communautés est un autre volet essentiel de cette approche intégrée. Informer les familles sur les conséquences néfastes du travail des enfants et sur les alternatives disponibles peut changer les mentalités. Les campagnes de sensibilisation peuvent également jouer un rôle crucial en mettant en lumière les droits des enfants et en promouvant une culture où l'éducation est valorisée au même titre que le travail. En impliquant activement les membres de la communauté dans ces campagnes, on renforce le sentiment d'appropriation et d'engagement envers des pratiques plus éthiques.

Enfin, offrir un soutien aux familles vulnérables est indispensable. Cela peut prendre la forme de programmes de développement économique visant à diversifier les sources de revenus familiaux, réduisant ainsi la pression qui pousse les enfants à travailler. Les initiatives de protection sociale, telles que les filets de sécurité sociale, peuvent également jouer un rôle crucial en offrant un soutien financier direct aux familles les plus démunies.

En combinant ces différentes approches, il est possible de créer un élan positif vers l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique. Cette démarche intégrée reconnaît la complexité du problème et s'efforce d'adresser ses multiples facettes pour assurer un changement durable au sein de ces communautés vulnérables.

Dans ce sens la COMHAFAT organise un atelier dédié à cette problématique intitulé : *‘Pour accélérer l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique’*

L'objectif de cet atelier est de réunir les représentants des pays membres, les organisations internationales et régionales, les ONG la société civile ainsi que des experts et personnes ressources pour débattre de manière riche et pertinente sur les moyens de lutte contre le travail des enfants et promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier en Afrique, en adoptant une approche systémique pour éliminer le travail des enfants à la racine en renforçant les mécanismes existants à plusieurs niveaux de gouvernance notamment :

1. L'amélioration des Activités de sensibilisation et produits de communication destinés aux acteurs du secteur de la pêche pour une meilleure gouvernance ;
2. Renforcement des capacités et opportunités d'apprentissage pour les acteurs de la pêche sur la prévention du travail des enfants et la promotion de l'emploi des jeunes ;

3. Le développement des documents d'information et d'orientation pour les acteurs sélectionnés de la pêche afin de renforcer les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants ;
4. L'organisation de consultations régionales entre acteurs agricoles sur le thème du travail des enfants dans la pêche ;
5. Le développement des produits de connaissances sur des thèmes spécifiques liés au travail des enfants dans le secteur de la pêche.

En mettant en œuvre cet engagement d'action, davantage d'acteurs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture seront conscients, informés, capables et déterminés à tirer parti des opportunités pour contribuer à la réduction du travail des enfants dans la pêche.

L'atelier se déroulera autour des sessions suivantes :

### **Session I : Aperçu de La prévalence du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique**

La prévalence du travail des enfants en Afrique a toujours été élevée, oscillant autour de 20 % de l'ensemble du travail des enfants dans le monde). Toutefois, selon les dernières données, l'Afrique subsaharienne est la région où la prévalence du travail des enfants est la plus élevée et où le nombre d'enfants qui travaillent est le plus important, soit 23,9 % ou 86,6 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans.

En effet, il y a maintenant plus d'enfants qui travaillent en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde combiné. Il est évident que les objectifs mondiaux en matière de travail des enfants ne seront pas atteints sans une percée dans cette région

### **Session II : Efforts et initiatives internationales et régionales pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture**

- Les orientations conjointes de la FAO et de l'OIT pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
- L'année internationale pour l'élimination du travail des enfants, 2021
- L'engagement de l'Union Africaine pour éradiquer le travail des enfants

### **Session III : Etat des lieux des législations nationales des pays de la COMHAFAT en matière de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture**

Les gouvernements sont en première ligne pour mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture en commençant par renforcer la protection sociale. En protégeant les ménages de l'extrême pauvreté, les parents pourraient s'abstenir d'envoyer leurs enfants travailler pour des raisons économiques et, ce faisant, augmenter les chances des enfants de poursuivre leur parcours éducatif (HCDH, 2022).

### **Session IV : Vers la promotion d'une visibilité des droits de l'enfant à tous les niveaux de la société**

La lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique est une entreprise complexe qui nécessite une collaboration étroite et coordonnée entre diverses parties prenantes. Chacune de ces parties a un rôle crucial à jouer pour garantir des changements significatifs et durables.

Les gouvernements occupent une position centrale dans cette lutte. Ils sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application de politiques efficaces qui interdisent le travail des enfants dans le secteur de la pêche. Cela implique également la création de mécanismes de surveillance et de sanctions pour garantir la conformité. Les gouvernements ont également un rôle crucial dans la promotion de l'éducation en facilitant l'accès à des programmes éducatifs de qualité et en mettant en place des incitations pour encourager la scolarisation des enfants.

Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle essentiel en tant que défenseurs des droits de l'enfant et en tant que moteurs du changement social. Les ONG peuvent fournir un appui sur le terrain en identifiant les cas de travail des enfants, en offrant des services de sensibilisation aux communautés et en plaidant en faveur de politiques plus robustes au niveau national et international. Leur capacité à mobiliser des ressources et à opérer de manière agile leur permet de répondre rapidement aux besoins spécifiques des communautés touchées.

Les entreprises ont également une responsabilité importante dans la lutte contre le travail des enfants. Cela commence par la mise en œuvre de pratiques commerciales éthiques qui rejettent toute forme de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises peuvent également contribuer financièrement aux initiatives éducatives et de développement social dans les communautés où elles opèrent, créant ainsi un impact positif à long terme.

Les syndicats peuvent jouer un rôle clé en défendant les droits des travailleurs, y compris les enfants. Ils peuvent travailler en partenariat avec les entreprises pour veiller à ce que les conditions de travail respectent les normes éthiques et légales. Les syndicats peuvent également plaider en faveur de salaires équitables et de meilleures conditions de travail, réduisant ainsi la pression économique sur les familles qui peut conduire au travail des enfants.

Enfin, l'implication des communautés locales est fondamentale. Les communautés sont souvent les mieux placées pour comprendre les dynamiques locales, les défis spécifiques et les solutions adaptées à leur contexte. L'autonomisation des communautés à travers des programmes de sensibilisation, d'éducation et de développement économique renforce leur capacité à protéger leurs enfants et à rejeter le travail des enfants comme une norme sociale acceptée.

En somme, la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique nécessite une collaboration harmonieuse et cohérente entre les gouvernements, les ONG, les entreprises, les syndicats et les communautés locales. Chacun de ces acteurs à un rôle distinct mais interconnecté, et c'est en unissant leurs forces qu'ils peuvent créer des solutions durables et adaptées à chaque contexte.

### **Conclusion :**

En conclusion, l'adoption d'approches intégrées est impérative pour faire des progrès significatifs dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique. Cette nécessité découle de la complexité inhérente à ce problème, qui est intrinsèquement lié à des facteurs socio-économiques, éducatifs et culturels profondément enracinés. En combinant diverses stratégies, il devient possible d'adresser ces multiples dimensions et de construire un avenir plus prometteur pour les enfants et les communautés touchées.

L'approche intégrée commence par la mise en place et le renforcement de cadres juridiques solides, tant au niveau national qu'international, visant à interdire strictement le travail des enfants dans le secteur de la pêche. Cependant, la réglementation seule ne suffit pas. Il est essentiel de compléter ces mesures par des initiatives axées sur le renforcement des systèmes éducatifs. L'accès à une éducation de qualité, adaptée aux besoins locaux, devient une arme puissante pour briser le cycle de la pauvreté et du travail des enfants. Cela permet non seulement aux enfants de développer leurs compétences, mais également de changer les perspectives de toute la communauté en offrant des horizons plus vastes.

La sensibilisation des communautés joue un rôle crucial dans cette approche intégrée. Il est impératif de changer les mentalités et de remettre en question les normes sociales acceptant le travail des enfants comme une pratique inévitable. Des campagnes de sensibilisation ciblées peuvent éclairer les conséquences néfastes de cette pratique, mobiliser le soutien local et renforcer la résistance communautaire contre le travail des enfants.

Parallèlement, des programmes de soutien aux familles vulnérables, axés sur le développement économique et la création d'alternatives aux activités génératrices de revenus impliquant les enfants, sont essentiels. Ces initiatives visent à réduire la pression économique sur les familles, les libérant ainsi de la nécessité de recourir au travail des enfants pour subvenir à leurs besoins.

## **II. Organisation de l'atelier :**

L'atelier a été organisé en présentiel et en ligne les 27-28 février 2024 à Casablanca – Maroc-. Les travaux se sont déroulés en séances plénières avec des présentations suivies de débats.

Deux modérateurs, **M. Amadou TALL** et **M. Naji LAAMRICH**, accompagnés de deux interprètes (français/anglais), ont facilité le bon déroulement des travaux.

L'événement a réuni un large éventail de participants (plus de 37), notamment de responsables africains au niveau des administrations en charge de la pêche, des organisations régionales de la pêche, experts des États membres de la COMHAFAT et des organisations internationales et de la Société civile.

La liste complète des participants est jointe en (**Annexe I**).

## **III. DEROULEMENT DE TRAVAUX**

L'atelier régional a été marqué par 4 moments clés : La cérémonie d'ouverture, les présentations et échanges, la présentation et discussion des conclusions et recommandations, et enfin, la cérémonie de clôture.

### **A. Cérémonie d'ouverture :**

Dans son discours d'ouverture **M. Abdellah EL ASRI**, Chef de la Division des Gens de Mer au nom le Ministre Marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Mohammed SADIKI, a exprimé son plaisir d'accueillir tous les participants à l'atelier et a souligné l'importance de cette réflexion sur le travail des enfants et sa menace alarmante.

Prenant la parole à son tour, **M. NENEBY Galla Jean THIERRY** Chef de service des opérations de police des pêches au ministère des ressources animales et halieutique de la Côte d'Ivoire, après avoir félicité Monsieur Taoufik EL KTIRI pour sa nomination en tant que Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, il a rappelé l'ampleur et la dangerosité du travail des enfants en Afrique, il a exprimé la pleine conviction de Monsieur le **Ministre Sidi Tiemoko TOURE**, que les réflexions au cours de cet atelier permettront de créer une synergie entre une variété de parties prenantes clés, chacune apportant une perspective unique et des compétences spécifiques pour lutter contre le travail des enfants.

Dans son discours, Monsieur **Taoufik ELKTIRI**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a accueilli les participants avec un profond honneur, y compris le représentant du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, les délégués des États membres, les conférenciers et les invités distingués, en soulignant qu'il s'agit de sa première participation, en sa qualité de secrétaire exécutif de la COMHAFAT.

Ensuite, il a rappelé que l'organisation de cet atelier, qui est le 1er au titre de cette année 2024, constitue une contribution aux efforts louables et aux initiatives entamées aux niveaux international et régionale pour l'éradication du phénomène du travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et s'inscrit, pour rappel, dans le cadre de l'objectif stratégique de promotion et d'amélioration des conditions de travail des gens de mer qui est porté par la COMHAFAT.

## **B. Résumés des présentations**

Les travaux de l'atelier se sont déroulés conformément à l'Ordre du Jour tel qu'adopté (**Annexe2**).

### **Session I : Aperçu de La prévalence du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique**

**Présentation 01** : Introduction au phénomène du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture : **M. Naji LAAMRICH (COMHAFAT)**

**Résumé** : Le travail des enfants est l'un des problèmes les plus anciens de notre société et reste toujours d'actualité.

Au fil du temps, le travail des enfants a évolué du travail dans l'agriculture ou dans les petits ateliers d'artisanat à l'obligation de travailler dans des usines en milieu urbain à la suite de la révolution industrielle.

Les enfants étaient des actifs très rentables puisque leur salaire était très bas, étaient moins susceptibles de faire grève, et ils étaient faciles à manipuler.

Les disparités socio-économiques et le manque d'accès à l'éducation contribuent, entre autres, au travail des enfants.

Les croyances religieuses et culturelles peuvent être trompeuses et dissimulées dans la définition des limites du travail des enfants qui empêche le développement physique, intellectuel et émotionnel des enfants.

Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), le traité international des droits de l'homme le plus largement accepté dans l'histoire, « les en-



fants ont le droit d'être protégés contre tout travail susceptible d'être dangereux ou de nuire à leur éducation, à la santé, au développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant.

Même si le travail des enfants constitue une grave violation des droits de l'homme et du droit à l'éducation, il est important de se rappeler que tout le travail effectué par des enfants ne doit pas être considéré comme un travail des enfants.

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le travail des enfants comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui

(i) est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants ; et/ou

(ii) interfère avec leur scolarité

Le travail des enfants est une question complexe ayant de profondes racines politiques et socio-économiques. Pour résoudre ces problèmes, il faut développer une approche holistique et globale, reconnaissant que le travail des enfants est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté, des inégalités, de la discrimination, de l'exclusion sociale et du manque d'accès à l'éducation.

- **Présentation 02** : Aperçu des caractéristiques du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique Atlantique : **M. Moustapha KEBE (Consultant)**

**Résumé :** Selon la FAO, l'agriculture est le secteur responsable de la majorité des travailleurs enfants dans le monde (70 % des enfants qui travaillent). Le travail des enfants dans le secteur agricole est un phénomène de grande ampleur qui touche les enfants du monde entier. En effet, de nombreux garçons et filles âgés de 5 à 14 ans travaillent dans la production agricole, l'élevage, la sylviculture, la pêche ou l'aquaculture (près de 200 millions d'enfants). La pêche qui est sans doute une des activités professionnelles les plus dangereuses au monde paraît plus affectée, les enfants passent ainsi souvent de longues heures de travail.

Le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture existe dans toutes les régions du monde, même si c'est en Afrique et en Asie, il est le plus problématique. Il est morcelé entre les entreprises artisanales et familiales ou est habilement dissimulé par les employeurs. Mais c'est surtout en pêche artisanale qu'il est le plus répandu. Parmi les opérations employant des enfants en Afrique Atlantique, figurent la pêche active à bord des embarcations ; la préparation des repas en mer ; la plongée pour capturer les poissons des récifs ou libérer des filets restés accrochés ; le rassemblement du poisson dans les filets ; épluchage des crevettes ou l'écaillage des poissons et le nettoyage des crabes ; l'entretien et la réparation des engins de pêche (filets, lignes) ; le tri, le débarquement, le transport des prises ; la construction et la réparation des bateaux ; la transformation artisanale et la vente du poisson.

L'une des principales caractéristiques de ce problème est qu'il est le résultat de nombreuses causes profondes qui sont étroitement liées, notamment la pauvreté qui reste également l'un des obstacles les plus tenaces à l'éducation et prive les enfants de leurs besoins fondamentaux tels que la nourriture, l'eau potable et les services de santé. À

cela s'ajoutent le manque d'accès à l'éducation dans certaines zones et les facteurs culturels, sociaux et démographiques dans les zones rurales. Par exemple, les familles rurales peuvent considérer que l'implication des enfants dans la pêche fait partie de leur culture et qu'il s'agit d'un moyen « d'aider » et d'apprendre les enfants.

Parmi les recommandations pour l'éradication du travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, on peut retenir la mise en œuvre de mesures au niveau international, national et local. Il s'agit notamment d'actions juridiques et coercitives sur divers fronts, tels que l'éducation, le développement et le soutien des moyens d'existence, et amélioration de la collecte de données pour combler les lacunes d'information.

**Présentation 03 : Causes et conséquences du travail des enfants en Afrique Atlantique : M. Amadou TALL (Consultant)**

**Résumé :** Dans le secteur africain de la pêche et de l'aquaculture, les enfants se livrent à une grande variété d'activités, tant dans la pêche de capture et l'aquaculture que dans toutes les opérations associées en amont et en aval, par exemple la transformation, la commercialisation, la fabrication de filets et la construction de bateaux, les privant ainsi de leur droit. A l'éducation et un environnement sûr.

Les enfants effectuent également des tâches ménagères dans leurs familles et communautés de pêcheurs et de pisciculteurs. Le travail des enfants semble être particulièrement répandu dans les petits et moyens secteurs de l'économie informelle.

Lorsque le travail des enfants est utilisé comme main d'œuvre bon marché pour réduire les coûts de pêche, non seulement cela peut nuire au développement des enfants, mais cela peut également avoir un effet négatif sur la durabilité de l'activité de pêche et sur l'économie.

**Session II : Efforts et initiatives internationales et régionales pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture**

**Présentation 04 : Les orientations conjointes de la FAO et de l'OIT pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture Mme. Maria Eleonora DANDREA (FAO) & Mr. Smith BENJAMIN (OIT)**

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est consciente que le travail des enfants compromet les efforts de l'Organisation pour éradiquer la faim, la malnutrition sous toutes ses formes et la pauvreté des générations actuelles et futures.

Si les enfants continuent à travailler majoritairement dans des conditions difficiles au lieu de bénéficier d'une éducation, il sera impossible de mettre en place une agriculture et des systèmes alimentaires durables permettant de nourrir la population mondiale, de protéger la planète et de garantir de solides moyens de subsistance aux agriculteurs.

La FAO reconnaît son obligation de rendre compte dans le cadre de ses programmes et de son soutien à ses membres, et prend la responsabilité de contribuer à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la cible 8.7 des ODD, ainsi que l'impulsion donnée par l'Année internationale de l'élimination du travail des en-

fants (2021) proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, exigent un engagement plus large et donnent plus de possibilités de faire changer les choses.

L'objectif du Cadre de la FAO pour l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture est de guider l'Organisation et son personnel dans la prise en compte des mesures relatives au travail des enfants dans les programmes et les activités de la FAO aux niveaux mondial, régional et national.

Il vise à améliorer le respect des normes opérationnelles de l'Organisation et à renforcer la cohérence ainsi que les synergies son sein et avec les partenaires.

La FAO et l'OIT ont élaboré un guide pour aborder la question du travail des enfants dans les pêches et l'aquaculture. Il s'agit d'une politique et pratique lancée à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud 2011 met en lumière cette question ainsi que la nature, l'ampleur, les causes et les conséquences du travail des enfants dans les pêches et l'aquaculture.

Le guide fournit également des conseils aux gouvernements et aux partenaires du développement pour identifier et classer le travail des enfants dans les pêches et l'aquaculture, pour intégrer les considérations de travail des enfants dans les politiques, stratégies et programme de développement et de gestion des pêches, et pour entreprendre des actions concrètes.

Le guide est destiné aux responsables gouvernementaux, aux partenaires du développement, aux organisations d'employeurs, de travailleurs et de producteurs et aux organisations socioprofessionnelles et autres acteurs des secteurs formels et informels.

## **Résumé**

**Présentation 05 :** L'année internationale pour l'élimination du travail des enfants, 2021 : **M. Mohamed SADIKI (COMHAFAT)**

**Résumé :** L'Organisation internationale du travail (OIT) a proclamé 2021 Année internationale pour l'élimination du travail des enfants, dans le but d'encourager des mesures législatives et politiques qui permettraient d'éradiquer ce fléau du monde entier. L'un des principaux objectifs de cette initiative est d'inciter les gouvernements à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous », et particulièrement, la cible 8.7 qui appelle les États membres à prendre des mesures immédiates et efficaces pour *supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.*

Parmi les initiatives internationales qui visent l'accélération de la réalisation de la cible 8.7, figure également, a déclaration par l'OIT depuis 2002, le 12 juin de chaque année, journée mondiale contre le travail des enfants.

Par ailleurs, l'orateur a mis en exergue, l'importance de la coopération internationale pour garantir la protection du droit des enfants, à travers une action mondiale coordonnée, un engagement collectif et des initiatives inclusives, pour le soutien financier et

technique, l'élaboration des normes et réglementations communes, et favoriser l'apprentissage mutuel.

A cet effet un partenariat mondial multipartite nommé Alliance 8.7 a été établi sous l'égide de l'OIT, pour i) renforcer l'action collaborative menée pour atteindre la cible 8.7, ii) mettre en œuvre des solutions innovantes et iii) fournir une instance de dialogue et d'échange de connaissances et d'informations. Il convient de signaler que la vice-présidence de du groupe de coordination de l'alliance 8.7 est confié à la côte d'ivoire en reconnaissance de ses efforts visant l'élimination du travail des enfants.

**Présentation 06 : L'engagement de l'Union Africaine pour éradiquer le travail des enfants : Mme Nelly ISYAGI (AU/IBAR)**

**Résumé :** La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant est un vaste instrument régional qui définit les droits des enfants en Afrique. La Charte est un outil important pour la promotion et la protection des droits de l'enfant sur le continent. Bien que des efforts aient été déployés par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et ses organisations partenaires pour assurer la visibilité de la Charte, le Comité a noté qu'il n'existe pas de version de la Charte adaptée aux enfants, car la Charte existante utilise un langage technique qui peut ne pas être facilement compris par les enfants.

De ce fait, les enfants africains qui sont les détenteurs de ces droits ne sont pas nécessairement conscients des droits auxquels ils peuvent prétendre. Il en résulte une capacité limitée des enfants à revendiquer leurs droits et à participer de manière significative aux questions qui les concernent.

S'agissant du travail des enfants, l'article 15 de la charte stipule :

1. L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures législatives et administratives appropriées pour assurer la pleine application du présent article qui vise aussi bien le secteur officiel et informel que le secteur parallèle de l'emploi, compte tenu des dispositions pertinentes des instruments de l'Organisation internationale du Travail touchant les enfants. Les parties s'engagent notamment :

- a) à fixer, par une loi à cet effet, l'âge minimal requis pour être admis à exercer tel ou tel emploi,
- b) à adopter des règlements appropriés concernant les heures de travail et les conditions d'emploi,
- c) à prévoir des pénalités appropriées ou autres sanctions pour garantir l'application effective du présent article,
- d) à favoriser la diffusion à tous les secteurs de la communauté d'informations sur les risques que comporte l'emploi d'une main-d'œuvre infantile.

## **Session III : Etat des lieux des législations nationales des pays de la comhafat en matière de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture**

**Présentation 07 :** Lutte contre le travail des enfants : quelles avancées dans le Royaume du Maroc : **M. Abdellah ELASRI(Maroc)**

### **Résumé**

Le 12 juin 2023 a marqué la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, un événement de grande envergure ayant pour objectif de sensibiliser à ce phénomène et de mobiliser les ressources nécessaires pour assurer un avenir meilleur aux enfants.

Le thème de la Journée mondiale contre le travail des enfants 2023 est « La protection sociale universelle pour mettre fin au travail des enfants » met en avant le rôle des systèmes et régimes de protection sociale dans la prévention et l'élimination du travail des enfants

Au Maroc, les statistiques révèlent une diminution significative du nombre d'enfants au travail. Bien que des progrès remarquables aient été réalisés, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour mettre fin à ce fléau.

L'accès au métier du marin est fortement réglementé pour travailler, en tant que marin à bord des navires de pêche, l'âge minimum est de 18 ans. Toute fois au niveau des ports de pêche, villages de pêcheurs et points de débarquement aménagés, 30% de la population active à terre sont des mineurs.

Dans le secteur de la pêche plusieurs actions ont été entreprises :

1. Ratification de plusieurs conventions internationales
2. Mise à jour de son corpus juridique national (conditions strictes d'accès au métier, âge minimum de 18 ans, formation de base en matière de secourisme, premiers soins, lutte contre l'incendie et survie, aptitude physique, stage de six mois à bord d'un navire de pêche avant la délivrance du Livret Professionnel de la Pêche Maritime)
3. Réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation
4. Adoption du plan d'action intégré de la feuille de route nationale visant à éliminer le travail des enfants d'ici 2030

Le plan d'action adopté s'articule autour de trois axes stratégiques à savoir l'accélération de la prévention du travail de l'enfant, à travers la lutte contre la pauvreté, l'abandon scolaire, l'acquisition de compétences professionnelles et l'information et la sensibilisation, la consolidation de la réglementation nationale, de renforcement du contrôle, du retrait et la prise en charge des enfants au travail et le renforcement de la gouvernance ainsi que le suivi/ évaluation.

**Présentation 08 :** Les efforts du Ghana pour l'éradication du travail et de la traite des enfants dans les communautés de pêcheurs ghanéennes. **M. Michael Arthur-Dadzie (Consultant)**

**Résumé :** Ces derniers temps, le Ghana a donné la priorité à la question du travail et de la traite des enfants en tant que préoccupation socio-économique et sociopolitique majeure.

Malgré ces efforts, le rapport TIP du Département d'État américain indique que le Ghana ne respecte pas pleinement les normes minimales pour l'élimination du trafic.

Cela est dû au fait que le gouvernement n'a pas suffisamment démontré ses efforts pour lutter contre le trafic ; plaçant ainsi le Ghana sur la liste de surveillance de niveau 2 pour la deuxième année consécutive.

Même si plusieurs rapports attestent des réalités du travail et de la traite des enfants, le problème est qu'à ce jour, les données empiriques manquent encore. Étant donné que la pêche est l'une des professions les plus dangereuses au monde, il est impératif de mettre en place des politiques qui régleront le rôle des enfants dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche.

Il est donc absolument nécessaire d'élaborer une stratégie nationale globale de lutte contre le travail et la traite des enfants pour le secteur de la pêche, en tant qu'outil clé pour compléter les stratégies de réduction de la pauvreté, parvenir à l'éducation pour tous et améliorer les efforts de protection sociale.

S'agissant de la conformité à la législation internationale/régionale, le Ghana a ratifié la plupart des conventions internationales sur le travail des enfants y compris la C. 138 de l'OIT, l'âge minimum, la C. 182 de l'OIT, les pires formes de travail des enfants, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), le Protocole facultatif de la CDE de l'ONU sur les conflits armés, la prostitution des enfants et le Protocole de Palerme sur la pédopornographie sur la traite des personnes.

En ce qui concerne le national, l'adoption de la loi sur les enfants de 1998 (Loi 560)

Selon cette loi les enfants de moins de 15 ans sont censés aller à l'école et ne peuvent donc exercer aucune forme d'emploi.

La Stratégie nationale de lutte contre le travail et la traite des enfants dans le secteur de la pêche prend en compte les plans et programmes nationaux et internationaux dans tous les secteurs, visant à lutter contre le travail et la traite des enfants, avec une référence particulière au secteur de la pêche, en adoptant une coopération et une coordination multidisciplinaires entre tous les acteurs et parties prenantes impliqués y compris le gouvernement, les organisations du marché du travail (employeurs et syndicats), la société civile, les communautés, les familles et les enfants eux-mêmes.

#### **Session IV : Vers la promotion d'une visibilité des droits de l'enfant à tous les niveaux de la société**

**Présentation 09 :** Mécanismes de mise en œuvre de la convention des droits de l'enfant et le rôle des organisations non gouvernementales dans la sensibilisation à la convention et à ses objectifs : **Dr Banja BAMBA (Consultant)**

**Résumé :** La Convention relative aux droits de l'enfant devrait servir de point de référence et de source d'inspiration principale dans tout ce qu'entreprennent les gouvernements en ce qui concerne les enfants. En ratifiant la convention, les États s'engagent à prendre « toutes les mesures législatives, administratives et autres mesures appropriées » pour garantir le plein exercice des droits qu'elle énonce.

Les organisations non gouvernementales jouent aussi un rôle de première importance dans la sensibilisation à la convention et à ses objectifs, ainsi que dans le soutien de sa mise en œuvre.

La convention reconnaît la valeur de leur contribution en les invitant expressément à participer au processus de compte rendu et de suivi, ce qui constitue une première pour un traité relatif aux droits de la personne.

Les gouvernements sont vivement encouragés à intégrer tous les secteurs de la société dans l'établissement de leurs rapports.

Quelques gouvernements consultent amplement des organisations non gouvernementales dans le processus de reddition de comptes et intègrent leurs points de vue dans les rapports présentés au comité ; toutefois, des organisations ou des coalitions non gouvernementales individuelles peuvent aussi rédiger des rapports alternatifs et les soumettre à l'attention du comité

**Présentation 10** Les Médias et leur rôle clé à jouer dans l'effort collectif pour éliminer le travail des enfants : **M. Noël TADEGNON (OMPDA)**

**Résumé :** Le travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique est problème complexe et préoccupant et une réalité alarmante et persistante, affectant des milliers d'enfants chaque année. Les enfants travaillant dans ce secteur sont souvent exposés à des conditions dangereuses, physiquement épuisantes et psychologiquement éprouvantes

En raison de la nature cachée de cette activité, il est essentiel de sensibiliser le public et d'agir collectivement pour éliminer ce fléau.

Rôle des médias dans la sensibilisation du public s'articule autour de :

La diffusion d'informations dont les médias doivent jouer un rôle crucial en diffusant des informations sur le travail des enfants dans le secteur de la pêche. Cela permet de sensibiliser un large public aux réalités de cette problématique

La création de conscience car grâce aux médias, la sensibilisation sur les conséquences néfastes du travail des enfants dans la pêche peut toucher un public mondial et mobiliser des actions concrètes pour lutter contre ce fléau.

Les reportages et enquêtes journalistiques sur les conditions de travail des enfants, Les reportages et enquêtes Journalistiques approfondis exposent la vraie nature du travail des enfants dans la pêche, suscitant ainsi une prise de conscience internationale.

L'éducation du public à travers la couverture médiatique des conditions de travail des enfants dans le secteur de la pêche qui permet d'éduquer le public et de mettre en lumière l'urgence de lutter contre cette exploitation.

Afin d'aboutir ces objectifs, il faut encourager la collaboration entre les médias, gouvernements et les organisations internationales à travers :

1. Les partenariats stratégiques : La collaboration renforce la portée et l'impact des campagnes visant à éliminer le travail des enfants dans la pêche.
2. La transmission d'informations précises : Ce partenariat assure la diffusion de données et d'informations précises, renforçant ainsi la crédibilité et l'efficacité des campagnes anti-travail des enfants.
3. La coordination des actions : La coordination entre médias et organisations internationales permet une action collective et coordonnée, essentielle pour un impact significatif contre le travail des enfants dans la pêche.

Enfin il faut renforcer la diffusion d'informations sur les lois et les réglementations en vigueur à travers :

1. La transparence juridique où les médias se font le relais de l'information sur les lois et réglementations en vigueur, éclairant ainsi le public sur les enjeux légaux entourant le travail des enfants dans la pêche en Afrique.
2. L'éducation des acteurs car cette diffusion permet d'éduquer les acteurs impliqués dans le secteur de la pêche, les incitant à opérer dans le respect des lois pour éliminer le travail des enfants.

**Présentation 11** : Les bonnes pratiques émergentes de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture : **M. Naji**

**LAAMRICH (COMHAFAT)**

### **Résumé**

Si un grand nombre de défis du travail des enfants peuvent être attribués à des causes profondes telles que la pauvreté, le manque de connaissances et de sensibilisation et les facteurs socioculturels, ces causes profondes sont complexes et nécessitent toutes les ressources disponibles des gouvernements, de la société civile et du secteur privé pour être abordées (Gaffar, Kämpfer, 2023).

Pour ce faire, il est important d'établir et de renforcer les partenariats et les initiatives entre les gouvernements et les acteurs du monde de l'entreprise, en s'alignant sur les conventions internationales, les normes, les lignes directrices et les politiques nationales

Les gouvernements sont en première ligne pour mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture en commençant par renforcer la protection sociale. En protégeant les ménages de l'extrême pauvreté, les parents pourraient s'abstenir d'envoyer leurs enfants travailler pour des raisons économiques et, ce faisant, augmenter les chances des enfants de poursuivre leur parcours éducatif (HCDH, 2022).

En termes de solutions pratiques, les aides financières conditionnelles dans le domaine de l'éducation sont également une bonne option à envisager. Il s'agit d'un outil de politique sociale largement utilisé qui vise à faciliter la scolarisation et la fréquentation régulière de l'école. En échange de la fréquentation régulière de l'école par leurs enfants, les familles reçoivent un paiement (Gaffar, Kämpfer, 2023).

D'autre part, il est essentiel de mettre en œuvre des communications visant à modifier les comportements sociaux sur l'élimination du travail des enfants et de sensibiliser aux effets néfastes du travail des enfants (OIT, 2023). Comme indiqué précédemment, le phénomène des enfants travailleurs dans le secteur agricole est également déterminé par des facteurs socioculturels.

Il est donc important d'accroître la visibilité des droits de l'enfant et de les promouvoir à tous les niveaux de la société. Dans ce sens, il est essentiel de promouvoir un espace de dialogue et de discussion au niveau local pour comprendre et valoriser les connaissances, les attitudes et les pratiques locales sur le travail des enfants dans l'agriculture (FAO, 2022).

Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT.

<https://comhafat.org/fr/actualites.php?id=172>



#### **IV. CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER**

A l'issue des présentations et discussions qui ont suivies, un débat animé a suivi et les participants à la conférence ont émis des recommandations (**Annexe 3**)

Comité Technique pour la formulation des recommandations :

**M. Banja BAMBA**

**M. Michael Arthur DADZIE**

**M. Moustapha KEBE**

**M. Naji LAAMRICH**

**M. Mohamed SADIKI**

**M. Amado TALL**

Les travaux de l'atelier sont déclarés **clos à 17 :30**.

**Annexe1 : Liste des participants**

<b>N°</b>	<b>Pays/ Organismes</b>	<b>NOMS &amp; PRENOMS</b>	<b>TITRE</b>
<b>1</b>	<b>Angola</b>	Mme Juelma Maria Vandúnem Jaime	Represent/ the Fisheries and Marine Resources Sector
<b>2</b>	<b>AU IBAR</b>	M. Nelly Isyagi	Chargée de projet/Au Ibar
<b>3</b>	<b>Bénin</b>	M. AGUEMON Dossa	Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
<b>4</b>	<b>COMHAFAT</b>	M. Taoufik EL KTIRI	Secrétaire Exécutif
<b>5</b>		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF
<b>6</b>		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information
<b>7</b>		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets
<b>8</b>		Mme Hayat ASSARA	Chargée de Direction
<b>9</b>		M. Mohammed HADDAD	Responsable Financier
<b>10</b>		M. OUJEDDOU Lhoussaine	Assistant Financier
<b>11</b>		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster
<b>12</b>	<b>Consultant/ Côte d'Ivoire</b>	M. Amadou TALL	Consultant des pêches
<b>13</b>	<b>Consultant/ Gambia</b>	M. BAMBA Banja	Consultant des pêches
<b>14</b>	<b>Consultant/ Ghana</b>	M. Michael Arthur-Dadzie,	Chief Executive Officer Legal Consult
<b>15</b>	<b>Consultant/ Sénégal</b>	M. Mustapha kebe	Consultant des pêches
<b>16</b>	<b>COREP</b>	Mme Flore WORA	Administrateur aux ressources humaines, financières et à la Logistique

17	<b>Côte d'Ivoire</b>	M. NENEY Galla Jean THIERRY	Chef de service des opérations de police des pêches
18	<b>CPCO</b>	M. DJIHINTO Antoine Gaston	Secrétaire Général
19	<b>CSRP</b>	M. Mouhamadou Makhtar SECK	Head of Financial and Accounting Chef des Services Financier et Comptable
20	<b>DPM/Maroc</b>	M. Abdellah EL ASRI	Chef de la Division des Gens de Mer DFMGMS/DPM
21	<b>FAO</b>	Mme Maria Eleonora D'ANDREA	Child Labour Specialist Decent Rural Employment Team (DRET) Inclusive Rural Transformation and Gender Equality Division (ESP)
22	<b>Gambia</b>	M. Juma Jallow	Representant of the Ministry of Fisheries, Water Resources and National Assembly Matters
23	<b>Guinée</b>	M. Abdoul SOW	Chef de section à la Direction Nationale de la Pêche maritime
24	<b>Guinée Equatoriale</b>	M. Nso Edo Abegue Ruben Dario	Chef de cabinet du Ministre des Pêches
25	<b>ILO</b>	M. Benjamin Smith	Senior Officer, Child Labour Fundamental Principles and Rights at Work Branch International Labour Organization
26	<b>Libéria</b>	M. Urias Barclay	Représentant NaFAA-Libéria
27	<b>Mauritanie</b>	M. Lamine Camara	Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
28	<b>Nigeria</b>	M. Malchus TRACEY EWEMADE	Representant/Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Federal Department of Fisheries,
29	<b>OMPDA</b>	M. Noël TADEGNON	Journaliste
30	<b>RAFEP</b>	Mme Victoire Gomez	Présidente
31		Mme Maassouda Rachid	Vice-Présidente
32		Mme Beyene ATEBA EPSE BALIABA	Membre
33	<b>RDC</b>	M. Casimir KOFFI MULUMBA	Directeur des Pêches et Ressources Halieutiques

<b>34</b>	<b>Sao tomé et principe</b>	M. João Gomes Pessoa Lima	Director das Pescas e da Aquacultura Mestre em ciências Engenharias
<b>35</b>	<b>Sénégal</b>	M. Amadou Lamine DIAGNE	Ingénieur des pêches et de l'aquaculture
<b>36</b>	<b>Sierra Leone</b>	Mme Géraldine Labour- Sesay	Représentant/ Ministry of Fisheries and Marine Resources
<b>37</b>	<b>Togo</b>	M. AGBODJAN- TONOU Lassévi	Gestionnaire des ressources humaines à la Direction des pêches et de l'aquaculture

## Annexe2 : Ordre du jour

Jour 1 : 27 février 2024

<b>OUVERTURE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER</b>	
<b>09 :00 - 09 :30</b>	- Inscription
<b>09 :30- 10 :30</b>	- Ouverture officielle - Présentation de l'atelier - Photo de groupe - Pause
<b>SESSION I : APERÇU DE LA PREVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES SECTEURS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE</b>	
<b>10 :30-12 :00</b>	- Introduction au phénomène du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture : M. Naji LAAMRICH (COMHAFAT) - Aperçu des caractéristiques du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique Atlantique : M. Moustapha KEBE (Consultant) - Causes et conséquences du travail des enfants en Afrique Atlantique : M. Amadou TALL (Consultant) - Discussions
<b>SESSION II- EFFORTS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES POUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE</b>	
<b>12 :00-13 :30</b>	- Les orientations conjointes de la FAO et de l'OIT pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture Mme. Dandrea Maria Eleonora (FAO) - L'année internationale pour l'élimination du travail des enfants, 2021 : M. Mohamed SADIKI (COMHAFAT) - L'engagement de l'Union Africaine pour éradiquer le travail des enfants : Mme Nelly ISYAGI (AU/IBAR) - Discussions
<b>13 :30-14 :30</b>	<b>Déjeuner</b>
<b>SESSION III- ETAT DES LIEUX DES LEGISLATIONS NATIONALES DES PAYS DE LA COMHAFAT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE</b>	
<b>14 :30-16 :00</b>	- Lutte contre le travail des enfants : quelles avancées dans le Royaume du Maroc : M. Abdellah ELASRI(Maroc) - Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants en Côte d'Ivoire M. NENEBY Galla Jean THIERRY (Côte d'Ivoire) - Les efforts du Ghana pour l'éradication du travail et de la traite des enfants dans les communautés de pêcheurs ghanéennes. M. Michael Arthur-Dadzie (Consultant) - Autres pays membres
<b>16 :00-16 :30</b>	<b>Pause-Café</b>
<b>16 :30-17 :30</b>	- Discussions - Formation d'un comité restreint pour formuler les recommandations

## Jour 2 : 28 février 2024

### **SÉANCE IV- VERS LA PROMOTION D'UNE VISIBILITE DES DROITS DE L'ENFANT A TOUS LES NIVEAUX DE LA SOCIETE**

<b>09 :30 -12 :00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mécanismes de mise en œuvre de la convention des droits de l'enfant et le rôle des organisations non gouvernementales dans la sensibilisation à la convention et à ses objectifs : <b>Dr Banja BAMBA (Consultant)</b></li><li>- Les Médias et leur rôle clé à jouer dans l'effort collectif pour éliminer le travail des enfants : <b>M. Noël TADEGNON (OMPDA)</b></li><li>- Les bonnes pratiques émergentes de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture : <b>M. Naji LAAMRICH (COMHAFAT)</b></li><li>- Discussions</li></ul>
-----------------------	--

### **RECOMMANDATIONS PAR LE COMITE RESTREINT**

<b>12 :00- 13 :30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Projection des vidéos</li><li>- Formulation des recommandations</li></ul>
-----------------------	---

<b>13 :30-14 :30</b>	<b>Déjeuner</b>
----------------------	-----------------

### **RECOMMANDATIONS- (suite)**

<b>14 :30- 16 :30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation des recommandations et conclusions de l'atelier</li><li>- Clôture de l'atelier</li></ul>
-----------------------	---

<b>16 :30</b>	<b>Pause-café</b>
---------------	-------------------

### **Annexe 3 : Recommandations**

Les participants ont été unanimes quant à la pertinence du thème et ont contribué activement aux débats initiés lors de l'atelier. Ils estiment que l'atelier a été un succès et a atteint ses objectifs.

Pour contribuer efficacement à l'élimination de ce fléau, ils formulé les recommandations suivantes :

- 1. Analyse situationnelle du travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture**
  - ✓ Revue du cadre réglementaire
  - ✓ Causes, facteurs et conséquences du travail des enfants – Social, culturel environnemental et économique
  - ✓ Niveau de sensibilisation
  - ✓ Analyse des écarts
  - ✓ Situation de ratification, domestication/codification des conventions, traités et recommandations
  - ✓ Validation....
- 2. Élaborer un plan d'action incluant la mobilisation des ressources**
  - ✓ Sensibilisation et sensibilisation
  - ✓ Plaidoyer
  - ✓ Réunions avec les parties prenantes (Parties prenantes et acteurs non étatiques)
  - ✓ Participation à la Conférence des Ministres pour approbation
- 3. Engagement avec les parties prenantes concernées**
  - ✓ Ministères chargés de la Pêche
  - ✓ Autorités compétentes
  - ✓ Organismes Régionaux des Pêches (ORP)
  - ✓ Plateformes d'acteurs non étatiques dans la pêche et l'aquaculture,
  - ✓ Experts travaillant sur les questions de travail des enfants,
  - ✓ Secteur privé et consommateur
- 4. Communication et visibilité**
  - ✓ Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (MOSFA)
  - ✓ Autres entités médiatiques pertinentes.
- 5. Développer des synergies et des activités complémentaires, des partenariats avec**
  - ✓ Programmes pertinents
  - ✓ Les institutions et agences, telles que l'UA-BIRA, l'OIT, la FAO, l'OMI, UNICEF, institutions financières comme Banque africaine de développement, Banque Mondiale... (Au stade de la mise en œuvre)
- 6. Suivi et évaluation**

Ces recommandations constituent un appel à l'action pour toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des gouvernements, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des chercheurs ou des citoyens. Elles visent à produire des résultats concrets et immédiats dans la lutte contre le travail des enfants.

Elles nécessitent l'engagement et la coopération de tous les acteurs, des gouvernements aux entreprises, en passant par les organisations non gouvernementales et les citoyens, pour protéger nos enfants, hommes de demain.





## Annexe 4 : Allocutions

### Allocution introductive de Monsieur Taoufik El Ktiri Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

#### Atelier

### "Pour accélérer l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique"

27-28 Février 2024 Casablanca (Maroc)

*Monsieur le représentant de son Excellence Monsieur le Président de la  
COMHAFAT,  
Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres,  
Chers participants,*

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole devant vous à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de notre atelier organisé sous le thème "Pour accélérer l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique"

Au nom de Son Excellence **Monsieur Sidi Tiemoko Touré**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT, je vous exprime mes vifs remerciements pour avoir répondu favorablement à cette invitation et vous souhaite, en cette occasion, la bienvenue au Maroc et un agréable séjour à Casablanca.

Prononcer le mot d'ouverture de cet important atelier me donne l'occasion pour vous faire part de la réjouissance que je ressens en ce moment.

En effet et comme vous le savez, il s'agit de ma première participation, en ma qualité de secrétaire exécutif de la COMHAFAT, à un événement qui est organisé par notre organisation intergouvernementale dans mon pays.

C'est pour moi, avant tout, un privilège mais également un honneur d'être parmi vous.

Je ne saurais laisser passer cette opportunité sans adresser mes sincères félicitations à mon prédécesseur, Monsieur Abdelouahed BENABBOU, pour l'œuvre qu'il a accomplie, notamment en revitalisant la COMHAFAT, et le remercier en notre nom à tous, pour les efforts dont il a fait montre tout au long de ses 11 années passées à la tête du Secrétariat de la Conférence,

à la faveur du rayonnement de notre organisation par le renforcement de la coopération, la contribution à l'utilisation durable des ressources halieutiques et marines vivantes faisant ainsi d'elle, un espace de promotion et de mise en valeur des potentialités maritimes au service du développement socio-économique de la Région en général, et des Etats membres en particulier.

J'espère, à mon tour, être à la hauteur de tous ces défis et répondre aux attentes des Etats membres de notre organisation. J'associe à cet hommage l'ensemble du personnel du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT qui travaille avec courage et abnégation, et les remercie chaleureusement pour le précieux concours apporté au quotidien pour faire aboutir ce tels projets

Pour ma part, je tiens à assurer à l'ensemble des Représentants des Etats Membres de mon entière disponibilité à œuvrer de concert avec eux dans l'accomplissement du mandat qui m'est confié et de ma ferme volonté d'être, avec à mes côtés, toute l'équipe du secrétariat, à l'écoute de leurs préoccupations et attentes.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

L'organisation du présent atelier, qui est le 1<sup>er</sup> au titre de cette année 2024, constitue une contribution aux efforts louables et aux initiatives entamées aux niveaux international et régionale pour l'éradication du phénomène du travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et s'inscrit, pour rappel, dans le cadre de l'objectif stratégique de promotion et d'amélioration des conditions de travail des gens de mer qui est porté par notre organisation.

En effet, si le secteur de la pêche revêt, pour de nombreux pays, une importance capitale pour la subsistance et le bien-être de milliers de familles, il n'en demeure pas moins vrai que ces activités exposent les communautés de pêcheurs à des défis complexes liés en particulier à la participation des enfants dans les innombrables activités que génère ce secteur.

Selon les données actuelles et disponibles, le travail des enfants à travers le monde se déroule surtout dans le secteur agricole (71%). Aujourd'hui, 108 millions de garçons et de filles travaillent dans la production agricole, l'élevage, la sylviculture, la pêche ou l'aquaculture, souvent pendant de longues heures et en étant exposés à des risques divers.

Lors de l'atelier intitulé « Intensifier les efforts pour prévenir une hausse du travail des enfants dans l'agriculture » organisé à Libreville au Gabon, le 15 juin 2020 à l'occasion de la célébration de la journée mondiale contre le travail des enfants (célébrée le 12 juin de chaque année), il a été souligné par la FAO le besoin absolu d'intensifier les efforts afin de prévenir une hausse du travail des enfants dans les domaines cités ci-dessus, phénomène qui s'est accentué suite aux perturbations que la pandémie du COVID-19 a provoqué, à l'échelle mondiale, au niveau des moyens d'existence, de l'éducation, et des systèmes alimentaires et sanitaires.